



## convocation avec prise de sanction

Par mala34, le 20/04/2013 à 11:23

Bonjour,

je viens sur ce forum afin d'obtenir de l'aide.

Il y a dans mon travail, une fille qui se trouve être la fille de notre chef d'équipe, qui ne m'aime pas pour une raison que j'ignore, et qui cette semaine, a profité de l'absence de son père afin de me faire passer pour une tire au flanc.

en effet, elle m'a donné un tâche à faire, qu'elle voulait que j'exécute dans la minute, alors qu'il était impossible pour moi de le faire de suite étant donné que nous avons déjà une tâche d'équipe à effectuer à 3. Nous avons un roulement chaque soir (nettoyage industriel) et les tâches particulières, nous les faisons une fois les tâches en commun terminées. Cela se passe toujours de la sorte.

Mais elle m'a ordonné de faire ce travail de suite, alors qu'elle n'est même pas chef d'équipe. Je lui ai dit que je le ferai après, comme nous faisons toujours, mais elle m'a crié dessus qu'elle me donnait un ordre qu'il fallait que je le fasse. ce à quoi j'ai répondu "je m'en fout, je ne le ferai pas maintenant de toute façon". Très énervée par mon refus d'obtempérer, elle a téléphoné à son père, chef d'équipe, pour qu'il avise le responsable d'agence. Ce qu'il a fait puisque dès le lendemain matin celui ci était au courant. Elle a fait passer ça pour un refus de travail. ce qui n'est pas du tout le cas.

aujourd'hui j'ai reçu une lettre disant "notre entreprise envisageant de prendre à votre égard une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, vous voudrez bien vous présenter le 29 avril 2013 à 14h en nos locaux... vous avez la possibilité de vous faire assister par une personne de votre choix appartenant obligatoirement au personnel de l'entreprise.

voilà. Je suis vraiment très en colère car je n'ai rien fait et c'est moi qui suis convoquée. mais comment puis-je aller contre le chef d'équipe et sa fille qu'il soutient ??? c'est une situation très difficile.

comment puis je assurer ma défense ??

je suis adhérente CFDT, puis-je me faire assister par un des membres ? ou bien seulement par un membre du personnel de ma société ?

c'est aberrant des situations comme celles ci, si quelqu'un a déjà vécu une chose de la sorte, peut il me dire comment cela s'est passé, merci.

Par **P.M.**, le **20/04/2013** à **12:22**

Bonjour,

Apparemment, d'après la formulation de la convocation il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise et je vous conseillerais de vous faire assister par l'un d'eux, sachant que vous pouvez préférer l'un d'eux qui soit adhérent ou représentant de la même organisation syndicale mais c'est la seule chose que vous puissiez faire dans l'immédiat...

Vous pourriez argumenter aussi sur le fait qu'aucune consigne ne vous avait été fournie sur la personne qui remplaçait le chef d'équipe, si c'est le cas...